Mairie d'Ercuis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2026-39

Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le 22/07/2026
ID : 060-216002105-20260625-DELIB202639-DE

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf: 309355

SEANCE DU 25 JUIN 2026

Convocation du	**11 JUIN 2026**
Affichage du	**11 JUIN 2026**

Nombre de membres en exercice	**18**
Nombre de présents	**16**
Nombre de votants	**18**
PROCURATION	**3**

Objet : **PRÊT ET LOCATION DU MATÉRIEL**

L'an deux mil VINGT-SIX, le VINGT-CINQ JUIN à vingt heures et TRENTE minutes, le conseil municipal dûment convoqué, L'an deux mil VINGT-SIX, le VINGT-CINQ JUIN à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages en mairie, sous la présidence de Madame Anne FUSZ, le Maire.

Présents :
Mme FUSZ Anne, M. NABONNE Éric, M. URCOURT Daniel, Mme GOMES DE MACEDO Delphina, M. MAURICE Mickaël, Mme SIX Sylvie M. FORTE Carlos, Mme NICOLAS Pascale, M. COESSENT Jean-François, Mme DUCOUDERCQ Juliette, Mme SAN MARTIN Géraldine, M. REZZA Thibaut, M. JEZEQUEL Jérôme. ses Conseillers Municipaux

Absents :
Mme ALLAIN Geneviève, procuration à M. NABONNE Éric
Mme SPIRA Julie
M. ROSELLE Régis, procuration à Carlos FORTÉ
M. HAUVILLER Adrien, procuration à Mme FUSZ Anne,
Mme FERNANDES Martine,

Secrétaire : M. COESSENT Jean-François

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU la délibération n° 2025 12 du Conseil Municipal du 01 avril 2025

CONSIDERANT QUE la commune prête des tables et les bancs en bois à gratuit,

CONSIDERANT QUE la commune loue deux barnums pliants aux tarifs de 60 € et 80 € le week-end avec une caution de 300 €,

CONSIDERANT QUE le barnum a été endommagé lors d'une location,

CONSIDERANT QU'il s'agit de matériel fragile et destiné à la commune pour les manifestations,

Il convient de s'interroger avec les Conseillers Municipaux s'il est judicieux de continuer le prêt et la location des matériels précités,

Le Conseil Municipal délibère, à la majorité

Article 1 : **DECIDER** que les tables et les bancs ne soient plus prêtés à titre gratuit. Le tarif arrêté pour un lot composé d'une table et deux tables est de 5€ avec une caution de 50€ par lot,

Article 2 : **DECIDER** que les barnums ne soient plus prêtés ni loués,

Article 3 : **DECIDER** que les associations pourront disposer gratuitement du prêt des tables et bancs ainsi que des barnums.

Le Maire certifie, en application de l'article L2131- Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le

Le Maire,
Anne FUSZ

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

Le Maire,
Anne FUSZ

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)